

REUNION DES DEUX COMMISSIONS
DES FINANCES & DES AFFAIRES ETRANGERES

Séance du Samedi 12 Novembre 1921

+++++

PRESIDENCE de M. RAYMOND POINCARE, Président
de la Commission des Affaires Etrangères.

+++++

La séance est ouverte à 15 heures.

PRESENTS: M.M. R. POINCARE. MILLIES-LACROIX. RIBOT.
HENRY HERON. JEANNENEY. JEAN MOREL. RAPHAEL-GEORGES
LEVY. BERNARD DAVID. LE COLONEL STUHL. FRANCOIS ALBERT.
PEYRONNET. RIBIERE. G. CHASTENET. GUILLIER. LEON
PERRIER. NOULENS. MILAN. HUGUES LE ROUX. SCHRAMECK.
RENE RENOULT. SAVARY. SERRE. LOUIS MARTIN. DE SELVES.
DAUSSET. LAZARE WEILLER. G. DOUMERGUE. BOMPARD.
BERTHOULAT. BIENVENU MARTIN. M. ORDINAIRE. DE LAS
CASES. TOURON. A. BERARD. JOSEPH REYNAUD. CHENEBOIT.
RENE BESNARD. FRANCOIS_MARSAL. BOIVIN-CHAMPEAUX. HENRY
BERENGER.

+++++

La séance est ouverte à quinze heures dix
minutes sous la présidence de M. POINCARE, ayant près
de lui M. MILLIES LACROIX, président de la Commission
des finances.

++++

M. LE PRESIDENT. Messieurs, avant que nous
n'entendions M. le ministre des finances, j'ai l'honneur
de vous donner lecture de la lettre suivante que j'ai

reçue de M. ANDRE BERTHELOT:

" Paris, 9 novembre 1921.

Monsieur le Président,

L'affaire de la Banque Industrielle de Chine étant de nouveau évoquée devant notre commission, je vous serais reconnaissant de vouloir bien lui communiquer la déclaration suivante, qui pourrait être, si vous le jugez bon, annexée au procès-verbal:

Les télégrammes adressés par le ministère des affaires étrangères à Londres et en Extrême-Orient concernant la Banque Industrielle de Chine et qui ont été cités au cours des débats soulevés en juillet à la Chambre des députés n'ont été inspirés ou sollicités ni par moi ni par aucun représentant autorisé de la Banque Industrielle de Chine. Je n'en ai connu l'existence qu'assez longtemps après leur envoi et le texte que lorsqu'il a été publié.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

"André BERTHELOT".

Il sera accusé réception de cette lettre à M. André Berthelot.

+++++++

AUDITION DU MINISTRE DES FINANCES.

Les Commissions entendent M. PAUL DOUMER, MINISTRE DES FINANCES, sur les diverses tentations de sauvetage de la Banque Industrielle de Chine.

M. PAUL DOUMER, Ministre des Finances, est introduit.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, M. le président de la commission des finances, au nom de la dite commission vous avait prié de venir devant elle pour discuter l'affaire de la Banque Industrielle de Chine; d'autre part, M. le président de la commission des finances et moi-même, en qualité de président

de la commission des affaires étrangères, avions écrit, il y a une quinzaine de jours à M. le président du conseil pour le prier de venir devant nos deux commissions réunies, fournir des explications sur diverses questions.

Au nombre de ces questions était celle de la Banque Industrielle de Chine.

La commission des affaires étrangères a donc pensé que, appelé déjà par la commission des finances au sujet de la Banque Industrielle de Chine, il vous serait peut-être plus agréable de n'avoir pas à paraître successivement devant les deux commissions: nous nous sommes donc réunis pour avoir le plaisir de vous entendre.

La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. MILLIES LACROIX. Monsieur le ministre, au nom de la commission des finances, j'ai eu l'honneur de vous adresser la lettre suivante:

9 Novembre 1921.

" Monsieur le Ministre,

"La commission des finances, dans sa séance du 8 de ce mois, a été saisie d'un télégramme, daté de Shanghai du 1er novembre, signé "Union des créanciers français", réclamant l'active et ~~rapide~~ intervention de l'état, dont est invoquée la responsabilité, dans le renflouement de la Banque Industrielle de Chine, et suggérant l'utilisation de ~~xxx~~ l'indemnité des Boxers.

"Déjà, la Commission des finances avait signalé à M. le président du Conseil son vif désir d'être renseignée sur l'état de la question soulevée par la déconfiture de la Banque Industrielle de Chine, depuis le jour où elle avait entendu le Gouvernement (6 Juillet 1921). M. Aristide Briand avait fait savoir que vous étiez habilité pour nous fournir à ce sujet toutes les explications utiles.

"C'est pourquoi la Commission des finances m'a chargé de vous exprimer le désir de vous entendre samedi prochain, 12 courant, à 15 heures.

"L'objet de l'audition serait: les incidents ou événements relatifs à la Banque Industrielle de Chine, qui se sont produits depuis le 6 juillet, soit en Extrême-Orient, soit en France et tous autres pays d'Europe, les négociations engagées soit avec le consortium des établissements de crédit, soit avec le gouvernement chinois, leurs résultats; les intentions du Gouvernement quant à une intervention directe ou indirecte pour parvenir au renflouement de la Banque Industrielle de Chine, enfin votre avis au sujet de l'utilisation de l'indemnité des Boxers.

"La commission vous serait reconnaissante de vouloir bien accepter le samedi 12 courant, à 15 heures, comme date de votre audition.

"Veuillez agréer.....

Le télégramme auquel il est fait allusion dans cette lettre était conçu :

"Créanciers Banque Industrielle et tous Français établis en Chine vous supplient hâter solution pour remplir intégralement obligations Banque après déclaration officielle faite par consuls par ordre du gouvernement, de janvier à juillet, et engageant responsabilité de l'Etat. Abstention plus prolongée pouvoirs publics impossible. Retards ont aggravé considérablement situation devenue très critique. Faillite Banque entraînerait scandale, pourrait provoquer, outre désastres privés, excès masse chinoise et complications politiques susceptibles entraîner intervention état autrement grave. Créanciers étrangers suggèrent dans presse locale utilisation indemnité Boxers.

"Union des créanciers français"&

Enfin tout récemment, j'ai eu connaissance d'un article publié dans le "Bulletin Financier de l'Indo-Chine journal de Saïgon, le 27 Septembre, et qui est arrivé à Paris, il y a trois jours: aussitôt, je me suis fait un devoir de vous communiquer pour que vous puissiez vous renseigner sur son contenu. Cet article est ainsi conçu :

"Banque Industrielle de Chine.

"La Banque Industrielle de Chine met en garde

sa clientèle contre les informations tendancieuses répandues à son endroit, et qui ne peuvent que fausser l'opinion publique et aller à l'encontre des intérêts des déposants.

"D'après les renseignements reçus de la Direction générale à Paris, les pourparlers de réorganisation se poursuivent dans de très bonnes conditions, sous le patronage de M. Millerand, président de la République, et Loucheur, ministre des régions libérées.

"L'émission d'un emprunt chinois sur le marché de Paris a été admise, les créances bancaires et dépôts devant être entièrement remboursés sur le produit de cet emprunt. Un syndicat financier garantissant le placement de ces titres est déjà constitué.

"Toutefois, le plan général de réorganisation qui doit être soumis au gouvernement chinois ne pourra vraisemblablement être signé par celui-ci avant fin octobre.

"Le groupe des banques qui ont prêté leur concours à la Banque Industrielle de Chine, en janvier dernier, ayant accepté de n'être remboursé qu'après les déposants, une réévaluation de l'actif est nécessaire et l'homologation du règlement transactionnel aura lieu d'ici à la fin de l'année.

"Un consortium bancaire est en formation pour garantir l'augmentation du capital de la Banque Industrielle de Chine.

"Etant donné l'étendue du champ d'action de la Banque, les délais indiqués n'ont rien d'excessif et une réorganisation sérieuse, permettant une reprise générale des opérations, ne pouvait être réalisée en un temps plus court.

"En attendant, les directeurs d'agences ont le devoir impérieux de faire rentrer toutes les sommes dues à la banque, à quelque titre que ce soit, en vue d'alléger la situation et de hâter la réouverture.

"Tous les déposants d'Extrême-Orient et d'Europe sont et resteront sur le pied de parfaite égalité de traitement. Même à Hongkong et à Singapore, où la Banque est soumise à la juridiction anglaise, aucune mesure de rigueur n'a été prise contre elle, les actions intentées ayant été pratiquement ajournées "sine die", en attendant l'issue des pourparlers de réorganisation.

"Les agences d'Indochine et des ports ouverts de Chine ne peuvent dépendre, au point de vue juridique, que du tribunal de la Seine.

"En tous cas, aucune somme n'a été transférée en Europe depuis la cessation des opérations; toutes les rentrées effectuées en Indochine ont été centralisées à la Banque de l'Indochine, à Saïgon.

"Saïgon, le 20 Septembre 1921

"Le Directeur des agences d'Indochine:
"L. LASSEIGNE".

J'attire tout particulièrement l'attention sur le second alinéa de cet article où l'on semble mettre en cause M. le président de la République ou M. le ministre des régions libérées.

Ceci étant, monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous demander de nous dire quels incidents ou événements ont pu se produire depuis le 6 juillet, date à laquelle M. le président du conseil est venu devant nous, quelles négociations ont pu être engagées par le Gouvernement, leurs résultats, enfin ce que vous pensez relativement à l'utilisation de l'indemnité des Boxers.

Je rappelle d'ailleurs que nous étions d'accord le 6 Juillet avec M. le président du conseil lorsqu'il disait :

"Est-il possible d'arriver à remettre l'affaire sur pied? Je ne sais pas dans quelle mesure; mais si les établissements de ~~cette~~ Banque, qui existent, qui sont en plein fonctionnement pouvaient être pris en charge par d'autres banques faisant un effort de solidarité, ce serait tout de même une solution intéressante. (Très bien! très bien!) Et nous pourrions peut-être obtenir de la Chine, qui avait la plus grande sympathie pour cette Banque, qu'il maintienne à ces établissements, mieux gérés par d'autres hommes et avec plus de garantie, les concessions dont ils bénéficiaient et qui sont importantes au point de vue de l'influence française."

M. LE MINISTRE. Dois-je refaire toute l'histoire de l'affaire de la Banque Industrielle de Chine ou la prendre seulement à partir du 6 juillet dernier ?

M. LE PRESIDENT. Vous avez toute liberté, monsieur le ministre.

M. LE MINISTRE. Messieurs, je dois faire tout d'abord une observation.

Cette question de la Banque Industrielle de Chine qui a beaucoup occupé l'opinion publique et la presse et qui le méritait peut-être, n'est malheureusement pas la seule dont le ministre des finances ait eu à se préoccuper.

Après les troubles économiques nés de la guerre, nous étions entrés, dès la fin de l'année 1920, dans une crise économique sérieuse. Elle était moins grave certes que dans certains pays, parce qu'il s'agit d'une crise purement industrielle et commerciale et que nous disposons du côté agricole ce que d'autres pays ne peuvent mettre dans la balance, mais elle était cependant assez sérieuse pour que nous ayons la préoccupation de ne voir naître aucune inquiétude sur la place de Paris.

De ce fait, nous avons été obligés, à différentes reprises de jeter un regard sur la situation, non pas seulement des banques, mais de l'industrie elle-même, de manière à maintenir la solidarité et à faire en sorte que les établissements financiers apportent à cette industrie un concours suffisant, évitant ainsi une crise qui aurait pu être le début d'un krach et d'un effondrement.

C'est vous dire quelles sont, tous les jours, les préoccupations du ministre des finances.

La question de la Banque Industrielle de Chine s'était posée avant que le ministère actuel

entrât en fonctions, et, dès le début, on avait appelé à la solidarité entre les banques en leur demandant à toutes de venir au secours de l'établissement menacé.

L'affaire était donc déjà engagée lorsque je suis arrivé au ministère: je me hâte de dire d'ailleurs que je l'aurais certainement engagée moi-même dans cette voie, le cas échéant.

S'agissant de la France et en particulier du marché de Paris, le ministre des finances a toute qualité pour apprécier la situation; s'agissant au contraire de l'étranger ou des colonies, ce sont d'autres ministres, en particulier celui des affaires étrangères qui ont à se préoccuper de la mesure dans laquelle l'intérêt public est touché par les événements qui peuvent se produire. En réalité, c'est le ministère des affaires étrangères et le ministère des colonies qui ont mis en mouvement l'action du ministre des finances d'abord.

Dès mon arrivée au ministère, d'ailleurs, mon attention était appelée par ces administrations sur la situation de la Banque Industrielle de Chine.

Un premier effort fait pour la sauver avait été insuffisant: il s'agissait d'une centaine de millions apportés par des établissements financiers, par la Banque de France également, qui prêtait son cours, dans la limite prévue par ses statuts, mais avec le souci de défendre l'intérêt général: lorsqu'il s'agit de sauver la place de quelque crise, notre grand établissement fait parfois des sacrifices et escompte du papier qu'en d'autres circonstances elle n'accepterait pas volontiers. La banque de France, en l'occurrence,

a donc fait largement son devoir.

Mais la situation de la Banque industrielle de Chine était plus grave qu'elle n'était apparue au premier abord: en dehors de ce qui avait été versé par le consortium pour essayer de sauver la Banque, on avait encore besoin d'une somme presque égale pour la tirer d'affaire.

J'ai donc entretenu de cette situation divers établissements qui n'étaient pas entrés dans le consortium, occupés qu'ils étaient d'ailleurs par d'autres établissements menacés, mais ils ne se sont pas montrés empressés pour entrer dans cette nouvelle affaire, engagés qu'ils étaient déjà, disaient-ils, dans des proportions importantes. Et l'on ajoutait: "Vous ne voulez pas, c'est certain, que vos banques les plus solides soient, elles aussi, ébranlées par le concours qu'elles pourraient donner".

Finalement, je n'ai pas réussi à obtenir des banques un effort plus considérable que l'effort primitif qui avait été consenti.

Là-dessus, plusieurs combinaisons ont surgi, suggérées par la Banque de Paris et des Pays-Bas qui était à la tête du consortium et qui tentait la réorganisation de la Banque Industrielle de Chine.

On m'a demandé d'engager la Banque de France au delà de ce qu'elle pouvait faire; on m'a même demandé d'escompter certaines valeurs chinoises: mais la sécurité de ces valeurs était loin d'être parfaite; dès les premiers moments, nous avons constaté que la signature même de la Chine était contestée. C'était engager le Trésor français..... Je m'y suis refusé.

Malgré les demandes pressantes, les objurgations qui m'étaient adressées, j'ai estimé qu'il y avait une frontière précise à établir entre le Trésor public et les intérêts privés. (Très bien! très bien!).

J'ai donc défendu le Trésor avec une grande rigueur. Je n'irai pas jusqu'à dire que cela m'a valu beaucoup d'amis, vous avez pu le constater dans les campagnes successives qui ont été entreprises depuis des mois et qui avaient toutes la même origine. Mais peu importe: cela n'a pas d'importance.

M. HENRY CHERON. Cela est tout à votre honneur.

M. LE MINISTRE. Je n'ai donc pas cru que, financièrement ou moralement, je pouvais engager l'Etat dans l'affaire de la Banque industrielle de Chine.

Lorsque les propositions m'avaient été suggérées j'avais été amené à voir d'un peu plus près la situation: les investigations qui ont été faites par un inspecteur des finances n'ont pas été poussées très loin; elles ont été suffisantes cependant pour nous permettre de constater que non seulement l'affaire avait été mal gérée, mais qu'en outre, les faits les plus répréhensibles avaient été commis.

M. LE PRESIDENT. Ces investigations ont-elles eu lieu avant le télégramme envoyé par le Gouvernement ?

M. LE MINISTRE. Je n'ai pas connu de télégramme envoyé par le Gouvernement..... ou alors il s'agit d'un télégramme plus ancien.

M. LE PRESIDENT. Je parle des télégrammes de janvier.

M. LE MINISTRE. Je ne les ai pas connus, puisque je n'étais pas au ministère.

L'investigation dont je parle, je n'ai eu le droit d'y faire procéder que lorsqu'en nous a demandé le concours du Trésor public et elle fut courte parce que la ruine de la Banque fut rapidement consacrée....

M. LE PRESIDENT. Les télégrammes dont je parle ont donc été envoyés par le ministère des affaires étrangères sans être communiqués au ministère des finances.

M. LE MINISTRE. Oui.

M. LE PRESIDENT. Ce sont des moeurs nouvelles. Autant que j'en aie le souvenir, la collaboration des deux ministères fut toujours très étroite dans les questions financières.

M. LE MINISTRE. Elle est très étroite, elle a été maintenue étroite, je crois, mais quelquefois, les choses se passent verbalement soit au conseil des ministres, soit par un échange de vues entre directeurs.

Quoiqu'il en soit, ce que je veux dire - et je ne peux pas remonter au delà - c'est qu'au mois de juin, j'ai envoyé un inspecteur des finances à la Banque industrielle de Chine. Sa mission a été très courte. J'y ai mis fin au moment où la liquidation devait être demandée; je ne voulais pas qu'un agent de l'Etat se trouvât dans un établissement chargé

de se présenter devant le tribunal de commerce. En tout cas, j'en avais appris assez pour constater qu'il fallait éviter toute solidarité entre l'Etat et une banque qui avait commis des actes comme ceux qui m'étaient révélés: et je ne savais pas tout.

Cependant, avant d'en arriver au dépôt du bilan, on avait encore cherché par ailleurs d'autres concours; on s'était adressé notamment à divers industriels: la démarche n'avait pas réussi.

On s'était encore tourné d'un autre côté et on m'avait cité, ce jour-là, des noms que l'on mettait en avant et parmi lesquels se trouvait celui de Mr de Rothschild.

A ce propos, laissez-moi dire que, dans toutes les affaires de ce genre, toutes les fois que l'intérêt public s'est trouvé en jeu, Mr de Rothschild nous a toujours apporté un concours dont nous n'avons eu qu'à nous louer: je l'ai constaté en maintes ~~xxx-~~
~~xxxxxx~~ occasions.

On disait donc, que M. de Rothschild était dans la combinaison projetée: il l'a appris; aussitôt il est venu me voir pour me dire qu'il n'était pas dans l'affaire mais il ajouta aussitôt que si, vraiment, quelque chose de sérieux était entrepris par tout le monde, je dirais presque sur une table rase, il était prêt à apporter au gouvernement le concours de sa maison.

A la suite de cette conversation avec M. de Rothschild, il y eut dans mon cabinet une réunion des établissements de crédit, au nombre desquels était bien entendu la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui était à

la tête du consortium, et dans laquelle on discuta les mesures de sauvetage possibles de la Banque Industrielle de Chine....

A cette réunion était représentée également, bien entendu, la Banque de l'Indochine représentant officiel de la France, du ministère des finances en particulier en Extrême-Orient.

Au cours de la discussion, il apparut que l'on ne voyait pas bien la combinaison possible pour sauver la Banque Industrielle de Chine; ce qui écarterait surtout les concours et causait quelque inquiétude, c'est qu'on ignorait l'étendue du déficit, la somme totale qu'il fallait réunir pour opérer un sauvetage.

De fait, les événements ont prouvé que cette somme était considérable, puisque le déficit doit être de plus de 400 millions.

En fait rien d'utile ne put sortir de cette réunion.

A un moment donné, cependant, le représentant du consortium déclara qu'il n'y avait pas d'autres moyens qu'un emprunt chinois: je dus lui répondre que nous n'avions jamais été approchés par aucune autorité qualifiée du gouvernement chinois pour nous demander un emprunt.

Nous ne savions que ce qu'on avait bien voulu nous dire dans cette conversation; jamais nous n'avions vu un agent du gouvernement chinois; nous n'avions eu d'autre manifestation de l'intérêt de ce gouvernement en l'affaire qu'une démarche du chargé d'affaires de Chine venant déclarer à la direction des finances que son gouvernement était étranger à l'affaire de la Banque industrielle de Chine et ne lui avait jamais demandé

de faire d'autre manifestation.

C'est alors que la Banque Industrielle de Chine se résolut à déposer son bilan.

Plus tard alors les journaux publièrent un télégramme signé Maugarà, notre chargé d'affaires en Chine, indiquant que des tractations étaient engagées avec le gouvernement chinois. Comme on s'en servait pour prétendre que j'avais trompé la réunion qui avait eu lieu dans mon cabinet et dans laquelle j'avais dit que rien n'était en préparation du côté de la Chine, j'ai demandé des renseignements au ministère des affaires étrangères.

Les indications fournies étaient encadrées dans un télégramme officiel, dont on avait fait sauter la première et la dernière ligne, mais ce n'était qu'un télégramme privé pour l'envoi duquel on avait eu recours à l'obligeance de notre chargé d'affaires comme cela se fait parfois en cas d'urgence.

Plus tard encore, obligé de garder la Chambre, M. le président du conseil me demande si je voulais bien laisser à un autre ministre le soin de rechercher une solution de sauvetage possible: naturellement j'acquiesçai, je pourrais dire avec empressement.

C'était, au mois de juillet, jusqu'au commencement de septembre on a fait des recherches ou des tentatives, mais on n'a abouti absolument à rien. Finalement, vers le 20 septembre, le représentant du consortium m'a fait apporter par un collègue un projet de reconstitution, basé sur un emprunt que la Chine consentirait. La Chine, il faut le dire est l'associée de cette banque; elle possède une partie du capitalet

il était normal qu'elle s'intéressât à elle; je dis même que si j'avais à chercher la constitution d'un organisme quelconque, je ne verrais aucun inconvénient à ce que la Chine se constituât une sorte de banque officielle dans laquelle les Français seraient représentés. La combinaison n'était pas tout à fait celle-là; c'était la reconstitution de la Banque Industrielle basée sur un emprunt que le gouvernement chinois aurait pu faire à Paris, emprunt qui aurait permis: 1° de soulager sa Trésorerie en pitoyable état, 2° d'apporter un concours à la Banque Industrielle pour lui donner la possibilité de se reprendre et, surtout, de désintéresser les déposants qui se trouvent en Indo-Chine et en Chine. Il faut bien le dire, en effet, la ruine de la Banque Industrielle de Chine, si elle a eu des conséquences qu'on n'a pas aperçu tout de suite a eu cette conséquence immédiate de nuire, ainsi que l'a dit M. le Ministre des Affaires Etrangères, - et j'en suis également convaincu, - grandement au bon renom de la France en Extrême-Orient. Par conséquent, s'il y avait un moyen honorable de sauver les créanciers chinois et français, - il y a parmi eux de petits fonctionnaires de l'Indo-Chine, il y en a même qui sont devenus créanciers dans des conditions sur lesquelles, je ne veux pas insister, - par conséquent, dis-je, s'il y a une possibilité honorable de sauver ce qui reste, d'arriver à ce que le bon renom de la France ne soit pas atteint comme il risque de l'être dans une certaine mesure.....

M. LE PRESIDENT. Dans une très grave mesure.

M. LE MINISTRE. Dans une très grave mesure,

j'en conviens, - d'autant plus qu'il y a eu beaucoup de publications faites par des gens qui n'ont pas de caractère officiel, et s'il y en a beaucoup du genre de celle que lisait M. Milliès-Lacroix tout à l'heure, il est évident que le gouvernement français lui-même se trouverait touché.

Nous avons eu, par conséquent, et c'est le seul petit papier que je vais vous lire, - à nous occuper au Gouvernement de ce qu'il serait possible de faire, et à la demande qui m'avait été apportée par le représentant du Consortium j'ai fait la réponse suivante :

" 4 Octobre,

"Monsieur le Directeur Général,

Le conseil des Ministres, dans la séance de ce jour, s'occupant des conditions dans lesquelles pourraient être sauvegardés les intérêts français en Extrême-Orient, compromis par la ruine de la Banque Industrielle de Chine, a été informé par mes soins des efforts que vous faisiez pour reconstituer cet établissement sur des bases nouvelles et préserver dans toute la mesure du possible les créances des Européens et des Indigènes qui s'étaient confiés à lui.

"Nous avons considéré que si le Gouvernement chinois voulait consentir les sacrifices et prendre les engagements nécessaires au relèvement d'une banque dont il est le principal actionnaire le Gouvernement français pourrait lui donner son appui moral. Nous accepterions qu'un emprunt chinois fut contracté en France à une date qui resterait à déterminer, sous la condition expresse que le Gouvernement chinois opérerait de façon parfaitement régulière et légale, qu'il donnerait aux souscripteurs toutes garanties en affectant au service de l'emprunt un gage réel et suffisant sur les ressources de la Chine et qu'une notable partie de l'emprunt serait affectée à la passation de commandes à l'industrie française".

Messieurs, nous avons envoyé cette lettre au consortium. Malheureusement, il était impossible de réaliser les conditions de cet emprunt et l'affaire n'a eu aucune suite. Mais, ces derniers temps, il est

intervenue une autre proposition. Vous connaissez tous l'histoire de ce qu'on appelle "l'Emprunt des Boxers". A une époque relativement ancienne, en 1900, à la suite des événements de Tien Tsin et Pékin, événements auxquels j'ai été matériellement mêlé car je me trouvais alors en Indo-Chine, pour payer l'indemnité due à la France, on a fait un emprunt gagé sur des annuités à payer dans des conditions déterminées. Ces annuités ont toujours été régulièrement payées jusqu'au jour où la Chine est entrée en guerre. Tous les Gouvernements, d'ailleurs, recevaient de ces annuités; chacun d'eux avait apporté sa note, - et la France avec beaucoup plus de modération que d'autres pays. Un des pays créanciers, l'Allemagne, étant vaincue, la Chine devenue belligérante aux cotés des alliés en a bénéficié et elle ne lui doit plus rien. Remise a été faite des annuités par d'autres Etats. En ce qui nous concerne, nous avons accepté tout au moins la suspension de leur paiement. On a donc proposé que la Chine reprenne le paiement de ces annuités en les appliquant à une combinaison, assez compliquée, comme les aiment généralement les Banquiers. Je ne sais pas si la Chine pourra accepter cette proposition, en admettant d'ailleurs qu'elle puisse être mise sur pied, car elle ne l'est pas encore. Toujours est-il qu'en recevant cette proposition j'ai télégraphié personnellement à M. le Président du Conseil à Washington en lui indiquant quelle était, financièrement la situation, et en lui laissant le soin de nous dire, au point de vue politique quelle suite il était possible de lui donner. Comme il a près de lui la Délégation

chinoise, il pourra s'entretenir avec elle de la situation réelle du Gouvernement chinois et télégraphier à notre chargé d'affaires à Pékin; sans doute il ne pourra lui demander s'il est possible de donner suite à l'opération car il faut une loi du Parlement, l'action gouvernementale ne suffit pas; c'est une loi qui a déterminé les sommes que la Chine a à payer, on ne peut faire remise de dette sans l'autorisation du Parlement; mais si le Président du Conseil croit devoir s'entretenir avec le Gouvernement chinois, il le fera.

M. LE PRESIDENT. Les choses en sont là. Il n'y a pas de réponse.

M. MILLIES LACROIX. Il s'agit bien du télégramme dont un journal, La Lanterne, avait annoncé l'envoi ces jours-ci à Washington.

Ce télégramme, d'après la Lanterne, aurait été signé par M. le Ministre des finances concurremment avec M. Loucheur.

M. LAZARE WEILLER. Quelle est la date du télégramme de Chang-Haï ?

M. MILLIES LACROIX. Premier novembre; il est arrivé le 5 Novembre.

M. LAZARE WEILLER. Et la date des télégrammes envoyés par le ministère des affaires étrangères ?

M. LE PRESIDENT. Les télégrammes de garantie sont du mois de janvier.

M. MILLIES LACROIX. Du 13 Janvier.

Je voudrais vous demander, Monsieur le ministre, si le Gouvernement pense que la responsabilité de l'Etat est engagée comme l'affirme le télégramme qui a été envoyé de Chang-Haï et comme il est prétendu dans une certaine campagne qui a été entreprise. Si, par exemple, 300 ou 400 millions ayant été dilapidés par une banque française en Extrême-Orient, dans les conditions que vous avez indiquées vous-même, je voudrais savoir, dis-je, quelle est la responsabilité de l'Etat, à votre avis ?

M. LE MINISTRE. Monsieur le Président, de responsabilité de droit, il n'y en a pas. La Banque Industrielle de Chine n'a jamais eu de patronage officiel. Qu'il y ait eu des imprudences commises et que la Banque Industrielle de Chine se soit crue....

M. LE PRESIDENT. Il y a eu des télégrammes signés du Ministre des Affaires Etrangères et transmis officiellement aux journaux d'Extrême-Orient par nos consuls.

M. DOUMERGUE. Voici une hypothèse: je suppose qu'à une personne qui avait déposé de l'argent en Indo-Chine ou en Chine et qui était sur le point de retirer ses fonds à la suite de mauvais bruits qui couraient on ait montré une dépêche du Gouvernement français disant que ces bruits ne sont pas fondés, ne peut-il y avoir là une responsabilité ?

M. DE SELVES. Si M. le Président voulait bien nous donner lecture des télégrammes du Gouvernement français....

M. LE PRESIDENT. Ces télégrammes ne constituent pas une révélation; ils ont été lus en notre présence par M. le Président du Conseil lui-même.

"Paris, le 13 Janvier 1921
Le Ministre des Affaires Etrangères
à Ambassade France, Tokio N°10
à Légation de France, Pékin N°13
à Consulat Français Shang-Haï, N° 4
à Consulat Français Hong-Kong, N°2.

" Il semble que Reuter ait entrepris une campagne dangereuse de dépréciation de la situation financière de la France et profite de la crise ministérielle pour tenter de l'expliquer par la situation financière compromise de notre pays. Son action s'exerce en même temps contre les Banques françaises d'Extrême-Orient."

J'ouvre une parenthèse pour indiquer que Reuter a démenti & déclaré que jamais il n'a publié un seul télégramme.

"Je vous prie de mettre en garde l'opinion et la presse locale contre de tels procédés et d'indiquer que la situation financière et économique de la France va au contraire s'améliorant et n'est, à aucun degré critique, ce qui est l'expression de la vérité. Le Gouvernement français ne se désintéresserait, d'ailleurs, en aucun cas, de la situation des Banques si l'hypothèse fautive que l'on semble chercher à répandre avait un fondement.

"(Pour Shang-Haï, et pour Hong-Kong seulement) Avisez confidentiellement de ce qui précède la Société des Missions étrangères qui dispose de moyens propres d'agir sur l'opinion chinoise et les milieux financiers."

J'ouvre une nouvelle parenthèse pour dire que j'ai reçu la visite de Mgr Guébriant et qu'il m'a déclaré que la situation de la France était à jamais perdue en Extrême-Orient.

Seconde dépêche :

"Paris, le 13 Janvier 1921

" Le Ministre des Affaires étrangères
A Ambassade Tokio N° 9
A Légation France Pékin N°12
A Consul Français Shang-Haï, N°3
A Consul Français Hong-Kong, N°1

"Le bruit court que Reuter aurait annoncé nommément faillite Banque Industrielle de Chine et Société Centrale des Banques de Province".

- Reuter a encore démenti.-

"Démentez immédiatement et donnez plus large publicité à démenti si la nouvelle ci-dessus a réellement été mise en circulation. La nouvelle est entièrement fausse. Je fais démentir de Paris par Reuter même."

"Paris, le 13 Janvier 1921

"Le Ministre des Affaires Etrangères
A Ambassadeur Français Londres."

C'est le télégramme que vous connaissez.

M. DE SELVES. Qui est-ce qui signe ces télégrammes?

M. LE PRESIDENT. Vous l'avez su. La question a été posée à M. le Président du Conseil qui n'en a fait aucun mystère; c'est le secret de tout le monde. Tous ces télégrammes ont été signés par délégation par M. Philippe Berthelot.

" Paris, 13 Janvier 1921"

"Le Ministre des Affaires Etrangères
A Ambassadeur Français, Londres.

Prière prévenir extrême urgence, le Gouverneur de la Banque d'Angleterre et M. Mac Kanna, de la London & City Bank, qu'un groupe composé de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque de l'Indo-Chine a pris en mains l'affaire de la Banque Industrielle de Chine dont le Gouvernement ne se désintéresse pas, à la fois pour la difficulté présente et pour l'avenir dont les perspectives sont assurées en raison de la force de la situation de la Banque en Extrême Orient."

Voilà les télégrammes qui sont publiés en Extrême-Orient.

M. MILAN. Il y a un autre télégramme que vous n'avez pas lu.

M. LE PRESIDENT. Je n'en connais pas d'autre.

M. MILLIES LACROIX. Il n'y en a pas. Le télégramme que vient de me passer M. le Président n'a aucun rapport avec ceux qui viennent d'être lus. Il s'agit d'un télégramme de Pékin du 30 Juin à M. le Ministre des Affaires étrangères par le chargé d'affaires Maugras en vue de donner des renseignements à M. Padoux. C'est le télégramme dont a parlé tout à l'heure M. le Ministre des Finances, qui était destiné à la Banque Industrielle de Chine et que les journaux, - ou du moins certains journaux, - commettant un véritable faux, ont publié sous la signature de Maugras comme étant envoyé à M. le Président du Conseil.

Voici ce télégramme :

" De la part de M. Wang-Ko-Ming (pour la) Banque Industrielle de Chine et pour transmission à M. Padoux.

"Le Gouvernement chinois, pleinement d'accord avec le télégramme de Sellier...."

- C'est l'agent de la Banque Industrielle à Pékin, -

"..... N° 4 du 28 Juin sous réserve de :
1° Contrat deviendra nul et non avenue si 500.000 dollars pas payés dans le délai de 15 jours;
2° Emission Emprunt doit avoir lieu avant trois mois;
3° Inspecteur Général Français Droit de Timbre ne sera nommé qu'après émission emprunt."

Tous les télégrammes ont été lus.

M. LE PRESIDENT. Ces télégrammes, évidemment n'engagent pas l'Etat, parce que les Gouvernements n'ont pas le droit d'engager l'Etat en dehors des Chambres, mais ils engagent le Gouvernement.

M. RIBOT. Le Gouvernement a-t-il ratifié ces télégrammes ?

M. LE MINISTRE. Ils sont partis du Ministre des Affaires Etrangères, il y a toujours un ministre responsable.

M. RIBOT. Ils n'ont pas été désavoués.

M. MILLIES LACROIX. Il faut dire la vérité: M. le Président du Conseil, répondant à la demande d'interpellation à la Chambre, qui a donné lieu à certains incidents, a reconnu que ces télégrammes avaient été envoyés le 13 janvier, - pendant l'interrègne ministériel, si je puis dire, - mais a-t-il ajouté: "quant à moi je les aurais envoyés." Voilà ce que je puis bien rappeler.

M. LE PRESIDENT. C'est en effet pendant la crise que l'envoi a eu lieu; mais le Gouvernement qui a suivi a accepté ce qu'avait fait le précédent; par conséquent l'Etat n'est pas engagé, mais il semble bien que le Gouvernement le soit vis-à-vis de l'opinion.

M. MILLIES LACROIX. J'ai reçu hier soir, communication d'un ordre du jour de l'Assemblée des Déposants indochinois de la Banque Industrielle de Chine, qui a eu lieu à Saïgon, le 16 septembre 1921. Le voici :

"Les déposants indochinois de la Banque industrielle de Chine, réunis en Assemblée générale, le vendredi 16 septembre 1921, dans la Salle des Pas-Perdus de la mairie de Saïgon, après avoir entendu le Comptendu du Comité nommé à l'Assemblée du 5 Juillet 1921 et l'exposé de la situation actuelle,

"Constatant qu'à partir du 1er janvier les créanciers de France, seuls utilement avertis, ont pu se faire rembourser intégralement avant le 30 juin;

"Constatant également avec une légitime indignation que des sommes importantes ont été exportées de l'Indo-Chine pendant le premier semestre 1921, de sorte que le remboursement des créanciers de France, complètement désintéressés au 30 Juin à la fermeture des guichets, a été effectué en majeure partie avec des fonds indo-chinois;

"Constatant en outre, que les créanciers de la Banque Industrielle de Chine en pays étrangers, après avoir saisi le gage, sont à la veille d'en obtenir la réalisation et la répartition locale alors que la législation française n'a permis jusqu'ici aux créanciers indochinois d'obtenir aucune mesure même simplement conservatoire, et les laisse désarmés vis-à-vis d'une procédure dans l'ignorance de laquelle ils sont toujours demeurés;

"Constatant l'oubli dans lequel ils sont laissés par les pouvoirs publics, de la métropole sur la situation véritable de la Banque, réduits aux informations contradictoires des journaux français et étrangers à l'arrivée des courriers;

"Constatant que les appuis officiels qui avaient été promis n'ont pu trouver jusqu'ici aucune manière de se manifester;

"Constatant en outre que les divers projets de réorganisation annoncée ne sont réalisés en aucune façon;

"Constatant avec amertume les perturbations profondes portées dans l'ordre économique indochinois par la situation présente, actuellement sans issue, et dans l'ignorance de laquelle nos dirigeants semblent vouloir demeurer;

"Font confiance au Comité qu'ils ont choisi;

"Décident de tenter un dernier et ultime effort pour revendiquer avec fermeté, dans le calme et la légalité, leurs légitimes prétentions jusqu'ici sans écho; décident enfin l'urgence d'une prochaine réunion dont ils fixent la date au premier novembre."

M. LE PRESIDENT. Les signataires de cette protestation ont un député à la Chambre dans la personne de M. Outrey. Il est venu me voir ce matin et m'a demandé à être entendu, sinon par les deux commissions du moins par la Commission des Affaires extérieures. Si la Commission des Finances qui, certainement, a autre chose à faire, ne désire pas cette audition, peut-être la Commission des Affaires Extérieures pourrait-elle entendre M. Outrey mercredi prochain.

M. HENRY CHERON. De la lecture qui vient d'être

faite par M. le Président de la Commission des finances ne résulte-t-il pas qu'il y aurait eu désintéressement de certains créanciers, ce qui est un élément essentiel de la banqueroute frauduleuse ?

M. LE PRESIDENT. C'est une question que nous n'avons pas le droit d'envisager ici. Ce que nous pouvons dire seulement c'est qu'il est évident que les télégrammes ministériels envoyés en Extrême-Orient ont rassuré tout le monde et que les troubles récents ont eu pour origine l'assurance officielle française.

M. LAZARE WEILLER. Jusqu'à la dernière minute M. André Berthelot a été dans l'ignorance de ce qui se passait. Il m'a dit à moi-même en effet, au moment même où je venais d'entendre parler de l'affaire : "Rien n'est exact de tout cela" et je me rappelle qu'il m'a montré un papier, - c'était bien après l'envoi des télégrammes - dans lequel il était démontré que la Banque, loin d'être en déficit, avait un excédent de 80 millions.

Je ne veux pas mettre en doute la bonne foi d'André Berthelot, mais il a été surpris par des événements dont il n'est pas responsable.

Ceci pour répondre au fait que très probablement il m'aura pas pu conseiller aux déposants de retirer leurs dépôts.

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas la question. Nous cherchons à savoir dans quelle mesure, au point de vue politique, le Gouvernement français a ~~engagé~~ engagé la France. Nous n'avons pas le droit d'envisager la question judiciaire. Nous sommes en face d'engagement précis pris au nom du Gouvernement français vis-à-vis des Chinois et des déposants Indochinois.

M. MILLIES LACROIX. Je voudrais poser à M. le ministre des finances une question qui m'est suggérée par l'observation de M. Lazare Weiller: le gouvernement, au commencement de janvier, peut-être même avant, au mois de décembre, quand il a pris l'initiative d'un acte qui avait été accompli en d'autres circonstances en faveur d'autres établissements financiers, - par exemple, je rappellerai la grosse affaire du Comptoir d'Escompte.....

M. HENRY BERENGER. Vous dites : "janvier" ! n'y a-t-il pas eu d'initiative prise avant janvier ?

M. MILLIES LACROIX. M. le Ministre des finances a déclaré tout à l'heure que le Gouvernement auquel il a succédé l'avait engagé. M. François-Marsal pourrait s'en expliquer.

M. FRANCOIS MARSAL. Sitôt que M. le Ministre des finances aura terminé son exposé, je prendrai la parole.

M. MILLIES LACROIX. Je reprends donc ma question: lorsqu'au mois de janvier 1921, M. le Ministre a pris l'initiative de demander aux établissements de crédit un concours pour tirer la Banque des embarras dans lesquels elle se trouvait et qu'elle avait accusés s'agissait-il à ce moment de simples embarras de trésorerie momentanés et qui ne pouvaient pas avoir d'effet sur l'avenir ? Je pose la question.

M. LE MINISTRE. Monsieur le Président, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la question avait été engagée avant moi. J'ai même ajouté que, très probablement, je l'aurais engagée de la même manière si on me l'avait présentée.

Quand il m'a parlé de la question, M. le Ministre des Affaires Etrangères a appelé mon attention sur la situation de la Banque Industrielle de Chine et les premières opérations financières, c'est-à-dire que la réunion des fonds du consortium n'ayant pas suffi pour la tirer du péril, pour nos intérêts en Extrême-orient, il serait certainement nécessaire de faire un effort supplémentaire pour sauver la Banque.

M. MILLIES LACROIX. Je ne crois pas que le premier consortium ait été constitué au moment où vous l'avez indiqué. Je tiens les renseignements précis du ministre des colonies.

M. LE MINISTRE. J'ai reçu la manifestation du consortium par la visite de celui qui le représentait; la personne en question était le directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas et il m'a déclaré alors : "Moi, représentant du consortium, je vous préviens que je ne suis pas en état de faire le sauvetage avec les seules ressources que je possède" et il m'a prié de tenter un effort supplémentaire au près de la Banque de France pour organiser la réussite de ce sauvetage.

M. LAZARE WEILLER. Il ne s'agissait pas de 450 millions à ce moment.

M. DOUMERGUE. L'affaire a été déclanchée par la présentation d'une traite de 400.000 Livres de la Banque d'Angleterre, qui n'a pas été payée.

M. FRANCOIS-MARSAL. Je puis, si la réunion le désire, apporter des renseignements sur l'origine de l'affaire telle que je la connais.

Les premiers bruits fâcheux sur la Banque Industrielle de Chine vinrent à ma connaissance dans la seconde quinzaine de novembre 1920, par deux sources: par les banques françaises avec lesquelles j'étais, naturellement, en relations constantes et par des informations venues d'Extrême-Orient et qui me furent communiquées par le ministère des affaires étrangères; c'est la première fois que le ministère des affaires étrangères signalait les télégrammes de retour dont il a été parlé.

J'ai examiné la question et je me suis rendu compte que s'il survenait un krach de la Banque Industrielle de Chine, établissement portant le pavillon français, avec association de capitaux chinois et mettant en péril les déposants, aussi bien nos protégés que nos amis chinois, il en résulterait un grave préjudice pour la situation de la France en Extrême-Orient.

Toutes sortes de raisons justifiaient cette crainte, dont l'une, en particulier, est tirée de solidarité chinoise: le sens de la coopération et de l'entraide est tellement développé en Chine que toujours on vient en aide à ceux qui ont commis des fautes.

En face de cette situation et d'accord avec le ministère des affaires étrangères, j'ai pensé que la première chose à faire était de m'adresser aux autres établissements français fonctionnant en Extrême-Orient et en particulier à la Banque de l'Indochine. J'ai donc convoqué son directeur général, M. Simon, en le priant de se faire accompagner d'un ou deux de ses collègues.

La Banque industrielle de Chine, en effet, a été constituée par le groupement des principaux établissements financiers, et, pratiquement, autour de sa table, le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte, la Banque de Paris et

des Pays-Bas sont représentés.

M. Simon répondit donc à mon invitation, accompagné de M. Lefèvre du Crédit Lyonnais et de M. de Lachaume, plus particulièrement versé dans les opérations en Extrême-Orient.

Après les avoir mis au courant de la situation, je leur demandai ce qu'ils en savaient eux-mêmes et ce qu'ils en pensaient. - Cela devait arriver un jour ou l'autre, me répondirent ces messieurs; les dirigeants de la Banque Industrielle de Chine ont très mal conduit leur affaire. Et ils m'ont répété à cet égard des choses que je savais déjà, mais qu'il est peut-être utile de répéter à cette réunion des deux commissions.

L'origine de la Banque Industrielle de Chine, en effet, n'est pas une origine bancaire de première classe; l'opération n'était pas faite par le dessus du panier des établissements de Paris.

Peu à peu cependant, vinrent s'y ajouter des éléments d'un ordre toujours meilleur, et à la date à laquelle je me place, en novembre 1920, le conseil était composé de très honorables personnalités.

La Banque Industrielle de Chine avait pris, en Orient, une place extrêmement forte, et que différents témoignages ont confirmé: il faut cependant ajouter que la Banque de l'Indochine se plaignait du préjudice qui lui avait été causé par la Banque Industrielle de Chine et les méthodes fâcheuses de cet établissement.

Je dis donc à M. Simon et à ses collègues: nous avons, en Extrême Orient, deux établissements français: l'un est un établissement officiel, c'est la Banque de l'Indochine; celle-là n'a commis aucune faute; l'autre est un établissement officieux, je l'admets avec vous et

je le connais, mais qui à la ~~coiffe~~^{Cocarde} française à sa porte. Or, des protégés français, des Chinois même sont venus dans cette Banque Industrielle de Chine qui bat pavillon français; tous les Français qui font en Orient des affaires ou morales, ou politiques, ou commerciales, sont clients aussi de cette Banque Industrielle de Chine. Personne ne comprendrait que les Français qui sont sur place, que vous, en particulier, Banque d'Indochine, ne fassent pas un effort d'entr'aide de manière à arriver à permettre à la Banque Industrielle de Chine de tenir ses engagements dans la plus large mesure possible.

Et voici alors la réponse qui me fut donnée au cours de cet entretien: " Nous ne connaissons pas l'étendue possible du passif non couvert par l'actif; nous avons entendu dire que certaines opérations fâcheuses avaient été faites par la Banque Industrielle de Chine, tant en France qu'en Extrême-Orient; nous ne pouvons pas prendre d'engagement matériel pour venir en aide à un établissement mal conduit, mal administré, et admettre ainsi, au regard de nos actionnaires, une responsabilité que nous n'avons pas le droit de prendre."

Cette réponse s'accompagnait de récriminations contre les personnes; elles n'ont rien à faire en la circonstance; je me borne à y faire allusion parce que j'ai été amené alors à faire cette réponse:

"Je ne vous demande rien, ai-je dit à ces messieurs, pour le président ni pour les administrateurs de la Banque Industrielle de Chine; si les dirigeants de l'affaire ont commis, ils tombent sous le coup de la loi; si, sans commettre de fautes, ils ont, par négligence, mal géré l'affaire que leurs actionnaires leur avaient confiés, ils seront frappés dans toute la mesure où la loi

permettra de les atteindre. Je ne vous demande même rien, ai-je ajouté, pour les actionnaires; ils ont encore les deux derniers quarts à verser sur leurs titres: ils doivent être punis par la perte de la totalité de leur actif pour avoir choisi de mauvais administrateurs.

"Par contre, ai-je ajouté, ce que je vous demande c'est faire un acte de solidarité, en prenant vous-mêmes, et sans engagement matériel, d'ailleurs, la direction de la Banque Industrielle de Chine pour examiner son actif, et ne pas laisser un établissement français s'effondrer sans que personne à Paris, ait remué un doigt.

- C'est très grave, très difficile, me fut-il répondu, et vous, monsieur le ministre, pouvez-vous faire quelque chose ?

- Je ne vois pas, dis-je alors, que le Gouvernement français puisse directement faire quelque chose. Mais j'appelle votre attention sur ce fait qu'il y a un service général d'ordre français à rendre à notre situation en Orient et je vous demande de faire le maximum encore possible pour aboutir à ce résultat.

-Nous allons essayer de le faire, me dirent mes interlocuteurs.

Ils ont en effet commencé.

En particulier, au moment où la crise ministérielle s'est produite, la question m'a été posée:

-Le Trésor français a, à la Banque Industrielle de Chine, des fonds en compte-courant, à Londres, à New-York, à Shang-Haï: allez-vous retirer ces fonds ?

J'ai, à ce moment, répondu au consortium de banquiers qui se formait et qui était en voie de tractations - c'était peut-être vers le 9 ou 10 janvier :

- Je veux bien ne pas retirer ces fonds en

dépôt, mais à condition que la totalité des gages ou garanties que, vous, banquiers, allez apporter, soit attribuée dans les mêmes proportions aux fonds que le Trésor laisserait dans la Banque Industrielle de Chine.

Sur ces entrefaites, la crise ministérielle est survenue: j'ai laissé à M. Doumer un papier lui indiquant la situation des dépôts et la réponse que j'avais faite aux dernières questions posées par le consortium.

M. LE PRESIDENT. A quelle date la Banque (?) de l'Indochine a-t-elle fait l'avance de 30 millions à la Banque Industrielle de Chine.

M. DOUMERGUE. Très peu de temps après le début de la crise.

M. LE PRESIDENT. La Banque (?) de l'Indochine est un établissement privilégié; elle a agi sur les ordres de son gouverneur et celui-ci sur les indications du Gouvernement français: comment n'a-t-on pas profité des circonstances pour demander des investigations à la Banque industrielle de Chine avant d'envoyer des télégrammes pour garantir cet établissement devant le monde entier ?

M. FRANCOIS MARSAL. Ceci, je ne le connais plus.

M. LE PRESIDENT. Cette question domine tout.

M. MILLIES LACROIX. En même temps, le gouvernement général de l'Indochine faisait une avance de 30 millions.

M. LE PRESIDENT. Cette avance n'a été faite qu'à la demande du Gouvernement français: c'était déjà pour ce dernier, une occasion de se renseigner avant de se porter garant de la Banque Industrielle de Chine, et

peut-être, de prendre des mesures qu'il a été plus difficile de prendre plus tard.

M. MILLIES LACROIX. C'est par le prêt consenti par le gouvernement général d'Indochine que la commission des finances a connu l'opération: à ce moment elle s'est crue en droit de demander des explications.

M. le ministre des colonies lui en a donné; nous y avons répondu alors par l'observation que vous faisiez, monsieur le président, à savoir que le premier soin aurait dû être de se renseigner sur la situation exacte de la Banque Industrielle de Chine et que, d'autre part, le gouverneur d'Indochine n'avait pas le droit de disposer d'une somme de 30 millions sans une autorisation du Parlement.

M. MILAN. Le Gouvernement français n'a-t-il pas envoyé une lettre aux établissements de crédit de France pour leur demander une entr'aide? Les commissions réunies ne pourraient-elles avoir connaissance de cette lettre ?

M. LE MINISTRE. Il n'est pas à ma connaissance qu'une lettre de cette nature ait été envoyée.

M. LE PRESIDENT. Ces choses-là se font le plus souvent verbalement.

M. LE MINISTRE. C'est cela. On a du convoquer les représentants des établissements de crédit.

M. HUGUES LE ROUX. Je voudrais demander si le Gouvernement avait paru considérer qu'il était responsable, dans une mesure quelconque, en cette occasion.

Lors de l'entrevue que nous avons eue avec M.

Briand à la Commission des finances, j'avais rappelé que je m'occupais des étudiants et des étudiantes chinois en France et je lui avais montré qu'un certain nombre de jeunes chinoises, élèves de nos établissements scolaires, se trouvaient brusquement privées de ressources du fait qu'elles ne pouvaient toucher les chèques qu'elles avaient sur la Banque Industrielle de Chine et allaient être jetées à la rue: j'en ai nommé particulièrement une à M. le président du conseil qui est déjà licenciée en droit et qui prépare son doctorat: c'est à dire l'importance de sa culture.

M. le président du conseil me demanda alors : quel est le montant du chèque en souffrance ? - Six mille francs, répondis-je. - Pour si peu, il faut que nous fassions quelque chose, repris M. le Président du conseil; prévenez le ministre des finances que je lui demande de payer ce chèque.

Et le chèque a été payé.

Peu de temps après, le Gouvernement se dit, et avec raison, que le cas que je lui avais signalé n'était pas le seul, qu'il y avait d'autres étudiants chinois dans la même situation embarrassée; il constitua alors un petit comité, dans lequel, j'ai eu l'honneur de siéger à côté de M. Tsien-Ho, ministre de Chine.

Après une quinzaine de réunions, ce comité constata qu'il y avait en France 1100 ou 1200 étudiants chinois, qui étaient sur le point d'être jetés à la rue par la faute de la fermeture des guichets de la Banque Industrielle de Chine: nous leur avons distribué 10 frs, puis 5 frs par jour; mais ces jours derniers, il n'y avait plus rien.

C'est alors que ces jeunes gens se sont rendus

à la légation de Chine et ils ont à ce point maltraité le premier secrétaire qu'il a dû être transporté dans une maison de santé.

Des calculs qui ont été faits et qui sont corroborés par une lettre de la légation de Chine, il résulte que le total des sommes mises à la disposition de ces jeunes gens à la Banque industrielle de Chine, pour leur être versées par chèques, s'élèverait à 1 million: c'est ce qui nous a arrêtés.

Et la situation s'aggrave tous les jours: c'est ainsi qu'avant-hier, j'ai assisté, à l'Hôtel Dieu, un de ces jeunes gens qui est mort de faim et que nous enterrons après-demain.

Tout récemment encore, on en a rencontré un au Luxembourg: il était assis sur un banc, exténué et montrait à qui voulait le voir un chèque qu'on avait pas pu lui payer.

Il y a quatre jours, environ 150 d'entre eux ont été plus heureux: on les a rembarqués à destination de leur pays avec l'aide du ministère des affaires étrangères.....

M. LE PRESIDENT. Vous parlez, mon cher collègue, de ceux que vous avez vus: il y en a d'autres.

M. DOUMERGUE. Messieurs, dans la question qui nous occupe, il y a deux choses qu'il faut distinguer: d'une part les agissements de l'administration et de la direction de la Banque Industrielle de Chine; d'autre part, la situation créée à la France en Orient de ce fait.

Or le point qui m'intéresse est celui qui a trait à la diminution de notre prestige en Extrême-Orient: quelles mesures envisage-t-on pour relever ce prestige et donner

l'impression que la France ne manque pas à sa parole ?

M. LE PRESIDENT. Nous n'avons d'ailleurs pas le droit d'examiner la première de ces questions: elle est du ressort du pouvoir judiciaire et nous ne sommes réunis que pour discuter la seconde, sans quoi la commission des affaires étrangères ne serait pas ici.

M. MILLIES LACROIX. Et la commission des finances.

M. HENRY CHERON. Sans porter atteinte au raisonnement de M. Doumergue, je voudrais faire observer qu'il y a deux choses qui se dégagent des observations qui ont été échangées.

En premier lieu je voudrais avoir la certitude que nous sommes bien d'accord avec M. le ministre des finances pour considérer qu'aucune opération de la nature de celles qui ont été envisagées pour renflouer la Banque industrielle de Chine, et de nature à engager directement ou indirectement le Trésor public, ne saurait être tentée sans que le Parlement en soit saisi, en particulier l'opération par laquelle le Gouvernement chinois demanderait la remise des sommes dont il est encore redevable au titre de l'indemnité de 1901 en échange de l'utilisation possible du reliquat de cette indemnité selon les suggestions du Gouvernement français, ne pourrait pas être faite sans autorisation parlementaire.....

M. LE MINISTRE. Il n'y a pas de doute à cet égard.

M. HENRY CHERON. Je prends acte de la réponse et je vous en remercie.

En second lieu, on a parlé de responsabilités éventuelles de l'Etat ou du Gouvernement, qui auraient pu être engagées par des imprudences, des fautes, des trafics comme ceux qui sont précisés dans les documents apportés par M. le président de la commission des finances. Je voudrais être certain que le Gouvernement fera toute la lumière sur ces faits et que, pour ce qui est de nous, en dehors de l'action judiciaire, et du point de vue de la responsabilité gouvernementale et de la nôtre, aucune communication ne sera négligée pour nous permettre de faire toute la lumière sur cette affaire.

M. LE MINISTRE. Pour ce qui est de la première question, il n'y a pas de doute, je le répète; aucune opération du genre de celles que nous envisagions ne pourra être réalisée qu'avec l'autorisation du Parlement.

En ce qui concerne les responsabilités engagées, une fois la question réglée judiciairement.....

M. MILLIESLACROIX. Et en la circonstance, nous songeons aussi bien au pouvoir exécutif qu'au pouvoir législatif.

M. LE MINISTRE. Vous connaissez mes vues à cet égard, monsieur le président.

Je dis donc que, dès que la question sera réglée sur le terrain judiciaire, les commissions auront à demander tous les documents nécessaires pour apprécier dans quelle mesure la responsabilité gouvernementale peut être engagée. Je vous promets mon concours pour l'obtenir.

M. BERTHOULAT. Ainsi que le disait M. Doumergue, la question qui prime toutes les autres est celle de notre prestige en Extrême-Orient.

Nous savons tout ce qu'est cet immense marché chinois: or, par une heureuse fortune, il se trouve qu'une fois en passant, notre idéalisme nous a servis dans ces contrées; les Chinois reconnaissent que, de tous les peuples en tractations avec eux, c'est la France qui a été de beaucoup la moins exigeante et à fait preuve de plus de sympathie envers eux.

Cela nous a créé dans ce pays une situation de premier ordre et c'est ainsi que déjà notre magnifique industrie des produits chimiques exporte, rien que pour l'indigo, pour plusieurs millions par mois en Chine.

Donc, pour le présent comme pour l'avenir, il y a intérêt à ne pas perdre la face en Extrême-Orient.

Il y a donc, de ce fait, un intérêt essentiel à ce que nos deux commissions soient complètement renseignées. Déjà M. François-Marsal nous a apporté des éclaircissements utiles; je demande que nous entendions aussi M. Loucheur, qui a suivi, pendant un certain temps, les négociations pour le compte du Gouvernement français, le président du consortium qui nous dira ce qui a été fait et ce qu'on peut faire, et aussi M. Painlevé, qui a été chargé de mission en Chine.

Ainsi nous seront apportés des renseignements préliminaires indispensables je ne dis pas à une décision que nous ne pouvons pas prendre en l'absence de M. le président du conseil, mais simplement à un échange de vues.

M. LE PRESIDENT. Je mettrai cette proposition aux voix après le départ de M. le ministre.

M. DE SELVES. M. le ministre peut-il nous dire comment se réglera la situation des déposants à la Banque Industrielle de Chine ?

M. LE MINISTRE. Cela est impossible. Les investigations de l'inspection des finances n'avaient pas pu être poussées très loin; aussi bien, ne les a-t-on pas facilitées.

M. DE SELVES. Ne serait-il pas possible au Gouvernement de rechercher, d'accord avec l'autorité judiciaire et par les voies qui lui sont propres de connaître le chiffre approximatif des dépôts ? Il y a, dans notre budget, tels et tels fonds affectés à des oeuvres peut-être moins intéressantes que ce qui concerne les déposants de la Banque Industrielle de Chine; je ne précise pas, cela viendra en son temps; mais au moins ainsi la commission des finances serait en mesure d'apprécier les mesures possibles qui s'offrent à elle.

M. TOURON. Avec une ventilation entre les déposants chinois et français.

M. LE MINISTRE. Les uns et les autres sont également intéressants.

Mais je réponds tout de suite que les fonds auxquels semble songer M. de Selves ne suffiraient pas. C'est d'ailleurs sur ces fonds qu'ont été prélevés les secours dont parlait M. Hugues le Roux.

Quoiqu'il en soit, je rechercherai le chiffre des dépôts, je chercherai à l'avoir. Malheureusement, il sera élevé; et, puis, d'après des renseignements particuliers, je crains qu'il n'y ait là des dépôts d'un genre spécial, transmis ici pour des opérations d'une certaine nature, dans lesquelles nous pourrions être intéressés, et qui peuvent être de véritables vols.....

..... La justice appréciera: je n'entre pas dans ces considérations.

M. LE COLONEL STUHL. En attendant que le Gouvernement prenne des mesures, je ne dis pas pour accroître, mais pour retrouver notre prestige en Extrême-Orient, que comptait-il faire pour parer à la situation des étudiants chinois en France.

Déjà des étudiants étrangers quittent notre pays parce qu'ils n'y trouvent pas la place ni le matériel de travail nécessaires dans nos universités, si maintenant on laisse mourir de faim ces étudiants chinois, quelle sera notre réputation dans le monde ?

Peut-on veut-on prendre des mesures immédiates en cette occurrence ?

M. LE MINISTRE. JE n'ai pas la gérance des fonds du Ministère des affaires étrangères: j'appellerai bien volontiers l'attention de mon collègue sur les observations qui ont été présentées à cet égard.

M. FRANÇOIS ALBERT. Je voudrais tout d'abord demander un éclaircissement sur le passé.

Lorsqu'on lui a demandé de venir au secours de la Banque Industrielle de Chine est-ce que la Banque de l'Indochine n'a pas imposé, comme condition, l'octroi de certains avantages pour elle-même ?

M. LE MINISTRE. En aucune manière, - Postérieurement aux faits dont parlait M. François-Marsal, elle a versé, pour sa part de concours, une somme de 16 millions; elle n'a posé aucune condition; et même quand nous lui demandions une participation plus active au sauvetage elle craignait de se voir accuser d'être un "naufrageur" appelé à recueillir quelque chose dans le désastre.

M. MILLIES LACROIX. Je me permets de préciser la question posée sur ce point.

La convention qui lie la Banque de l'Indochine avec l'Etat français se continue par tacite reconduction; le privilège de cet établissement est toujours en cours, mais il est précaire.

La Banque d'Indochine n'aurait-elle pas demandé des avantages plus considérables pour le renouvellement de son privilège à raison du concours qui lui était demandé ?

M. FRANCOIS ALBERT. C'est exactement là que je voulais en venir.

M. LE MINISTRE. Jamais la Banque de l'Indochine ne m'a parlé de cela. Pas une seule fois il n'a été question de son privilège ni d'avantages à lui conférer, dans les conversations qui ont eu lieu.

M. FRANCOIS MARSAL. Il n'en a non plus jamais été question dans la conversation que j'ai rapportée tout à l'heure.

M. FRANCOIS ALBERT. J'arrive maintenant à l'avenir.

M. le ministre des finances a fait allusion à une combinaison dans laquelle on utiliserait l'indemnité des Boxers; il en a parlé de façon très vague, disant que la chose était très compliquée. Je ne demande pas de précisions excessives; toutefois, j'ai cru discerner dans les paroles de M. le ministre, un certain scepticisme sur le résultat de ces ~~negociations~~ négociations. Est-il indiscret de demander à Mr le ministre des finances pour quelles raisons il ne croit pas à l'aboutissement de ces négociations ?

M. LE MINISTRE. Je puis bien dire que ce qui me fait douter du succès de ce genre de combinaison c'est que nous nous trouvons, en Chine, en présence d'un fantôme de gouvernement.

M. FRANCOIS ALBERT. Alors, nous devons être aussi, me semble-t-il, en présence d'un fantôme d'indemnité.

M. LE MINISTRE. Vous vous en doutez un peu, n'est-ce-pas ?

M. FRANCOIS ALBERT. Ne croyez-vous pas qu'il serait possible de donner à cette indemnité une valeur nouvelle par une combinaison quelconque ?

M. GUILLIER. Cette indemnité, aujourd'hui, est-elle disponible ? N'y a-t-il pas eu, en 1903, ou en 1904, une loi autorisant un emprunt fait à la Caisse des Dépôts et Consignations ? A ce moment, on avait besoin de 100 ou 200 millions et comme on ne voulait pas faire un emprunt public, on a demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations d'avancer les fonds à l'Etat. Celui-ci devait rembourser au moyen de l'annuité chinoise; il devait verser 11 millions par an provenant de l'annuité versée par le Gouvernement chinois qui contribuait ainsi à combler le vide creusé dans la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voilà ce qui avait été voté en 1903. Je me le rappelle très bien.

M. LE MINISTRE. La question des rapports de l'Etat avec la Caisse des Dépôts et Consignations est strictement réglée. L'annuité qu'on verse à la Caisse est inscrite au Budget et il n'est pas question de

M. GUILLIER. Cette annuité correspond aux versements de la Chine. (Dénégations.)

M. LE MINISTRE. Non ! Elle n'est pas du tout liée aux versements de la Chine ni à l'importance de ces versements. Il n'y a là aucun rapport et la preuve c'est

que nous continuons de payer naturellement la Caisse des Dépôts et Consignations, bien que nous ne recevions plus rien depuis 1916 du Gouvernement chinois.

M. LAZARE WEILLER. Je voudrais demander à M. le ministre si, étant donné l'intérêt ~~xxxxxxxx~~ considérable qu'il y a à ne pas laisser détruire complètement notre prestige en Chine et en Indo-Chine, et quel que soit le sort de cette présentation devant le Parlement il entre dans ses intentions de présenter un projet de loi au Parlement.

M. LE MINISTRE. Il ne peut pas entrer de façon définitive dans mon esprit de présenter un projet de loi, avant d'avoir une combinaison qui se tienne, avant de savoir si nous aurons un gage en face de nous, et quel gage ! Ce n'est qu'après toutes ces études et tous ces calculs que nous pourrons mettre un projet de loi sur pied.

M. LAZARE WEILLER. Je voudrais appeler votre attention sur la sécurité matérielle de la proposition, bien entendu, mais aussi sur sa sécurité morale et c'était là la raison de ma question.

M. HUGUES LE ROUX. Je tiens à faire observer que l'indemnité des Boxers a été utilisée, par certains pays d'une façon très intéressante: c'est ainsi que les Etats-Unis, depuis 1910 ont traité avec la Chine qui ne les paye pas directement, mais verse intégralement le montant de l'indemnité sous la forme de bourses aux étudiants chinois qui viennent travailler dans les universités américaines.

M. LE PRESIDENT. M. le Ministre a déjà indiqué que certaines nations avaient employé diversement le montant des annuités dues par le Gouvernement chinois et en général à des oeuvres du genre de celle que vous signalez.

M. HENRY BERENGER. La Banque de France n'a-t-elle pas joué un rôle au début de cette affaire, et en ce cas, quel a été ce rôle ?

M. LE MINISTRE. Il a été d'escompter libéralement du papier; elle en a escompté plus, qu'elle ne l'aurait fait s'il ne s'était pas agi d'un sauvetage. Il entre, d'ailleurs dans les traditions de la Banque de France, d'agir ainsi toujours très libéralement tout en prenant ses précautions, mais dans la circonstance elle s'est montrée plus large encore qu'en temps normal car il s'agissait vraiment de l'intérêt public.

M. HENRY BERENGER. Alors, à votre connaissance, le Gouverneur de la Banque de France n'a pas joué un autre rôle que celui d'escompteur de papier ?

M. DE SELVES. Pour 70 millions !

M. LE MINISTRE. C'est entendu !

M. SCHRAMECK. Il y a eu un premier consortium qui, tout au début, a essayé de sauver la banque; on disait à ce moment qu'il avait eu à s'occuper de faire face à des échéances pour 100 millions environ. Est-ce dans ce premier consortium que la Banque d'Indo-chine est intervenue pour 17 millions ?

M. LE MINISTRE. Non! c'est plus tard, sur mon intervention auprès des établissements financiers et de la Banque d'Indo-Chine en particulier, à la suite de ce que m'avait dit M. le ministre des affaires étrangères.

M. SCHRAMECK. Alors, quel résultat pratique ce premier consortium de 100 millions a-t-il eu ? Quels sont les établissements qui y ont participé ?

M. DAUSSET. Il y a confusion !

M. MILLIES-LACROIX. Il y a eu un premier consortium, celui de janvier, vers la dernière décade de ce mois, qui a réuni environ 50 millions et auquel la Banque d'Indo-chine a contribué; mais antérieurement, avant que le consortium ait été constitué, la Banque de Paris et des Pays-Bas, - ce sont des renseignements précis que j'ai eus par le ministre des colonies, - avait elle-même prêté un certain concours, ainsi que la Société Générale et d'autres établissements financiers pour parer aux premiers besoins immédiats, à ce que j'appellerai les dettes criardes. Le premier consortium a réuni environ 50 millions; c'est celui auquel a contribué la Banque d'Indo-Chine; un second consortium a réuni environ 90 millions auquel la Banque d'Indo-Chine a encore contribué; mais ^{dans.} / ^{le} premier / ^{le} Gouvernement d'Indo-Chine avait figuré pour 20 millions, et il n'a contribué que pour 10 millions dans le second.

M. FRANCOIS ALBERT. Quelle est la date du second consortium ?

M. MILLIES LACROIX. Il se place dans la première quinzaine de février, si je ne me trompe.

M. LE MINISTRE. En réalité, le consortium a été réalisé par des accords successifs de banques.

M. MILLIES LACROIX. Mr le ministre a, en effet, bien posé la question et indiqué comment l'opération s'est faite: le consortium a été réalisé définitivement par un accord signé et par des nantissements et des hypothèques prises vers la troisième décade de janvier; un second consortium dans le courant de février a réuni environ 90 millions; l'ensemble de ces deux consortiums réunissait donc de

140 à 150 millions; ajoutez y 75 millions qu'a escomptés la Banque de France et les apports faits antérieurement par la Société Générale, la Banque de Paris et des Pays-Bas, etc: l'ensemble des sommes avancées s'élève à 245 millions environ.

M. SCHRAMECK. En ce qui concerne ces 245 millions, toutes les Banques qui sont intervenues jusqu'ici sont couvertes; elles ont leurs garanties ?

M. MILLIES LACROIX. Le premier consortium a reçu comme garanties toutes les valeurs en nantissement, - toutes celles à peu près disponibles; - le second consortium a reçu ce qui restait dans le portefeuille plus l'hypothèque sur tous les biens immobiliers en France. J'ajoute - et c'est du reste une question que j'avais posée à M. le Président du Conseil dans la séance du 6 Juillet, - qu'il y avait dans ces valeurs données en nantissement des valeurs qui appartenaient au Gouvernement chinois et qui couvraient l'emprunt de 1913 dont le service des intérêts était suspendu, ~~en~~ ce qui constitue une situation extrêmement grave.

M. HENRY BERENGER. Je suis un peu gêné pour mettre en cause M^r le ministre des finances puisqu'il n'est arrivé au pouvoir qu'en janvier. S'il veut bien me le permettre je poserai donc une question à M. François-Marsal, qui était alors ministre des finances et qui est maintenant notre collègue.

M. FRANCOIS MARSAL. Volontiers !

M. HENRY BERENGER. Je voudrais donc vous demander puisque vous étiez ministre des finances avant M. Doumer, si la Banque de France n'a pas joué un rôle au début de la

formation du premier consortium, et quel aurait été ce rôle.

M. FRANCOIS MARSAL. Je vous ai dit tout à l'heure que les seuls renseignements que j'ai eus l'ont été par la convocation du représentant de la Banque d'Indo-Chine.

M. HENRY BERENGER. Le ministre des finances n'a-t-il pas réuni un certain nombre d'établissements de crédit d'accord avec la Banque de France ?

M. FRANCOIS MARSAL. J'ai pris seulement l'initiative que je vous ai indiquée.

M. LE MINISTRE. En ce qui me concerne j'ai eu une fois l'occasion de parler avec le Gouverneur de la Banque de France, que j'ai prié de venir dans mon cabinet s'entretenir avec le représentant du consortium. Celui-ci m'avait prié d'intervenir personnellement à la suite du refus que la Banque de France lui avait opposé et je n'ai pas voulu insister moi-même, étant donné ce refus.

M. HENRY BERENGER. Avez-vous pris cette initiative vous-même ou bien le gouvernement était-il engagé ?

M. LE MINISTRE. Non! c'est sur la demande du consortium que j'ai agi. Le Gouvernement n'avais pas à être engagé dans une opération de détail. C'est le représentant du consortium qui m'a déclaré : "pour effectuer le sauvetage que le Gouvernement nous a demandé d'effectuer, j'aurais besoin d'un concours supplémentaire de la Banque de France que celle-ci n'a pas cru devoir accorder, pouvez-vous user de votre autorité en ma présence ?"

M. HENRY BERENGER. Je m'excuse de m'être bien mal fait comprendre. S'il s'agissait d'une question de détail, je n'aurais pas insisté. Au début, il y a eu des

difficultés, connues du Gouvernement, avant l'expédition des cablogrammes dont il a été question au début de cette séance. Je demande donc au ministre des finances, quel qu'il soit, - cela présente un intérêt de responsabilité gouvernementale - s'il a pris seul l'initiative, en face des difficultés redoutables que l'on voyait se produire en Extrême-Orient, de saisir nos organismes bancaires, c'est-à-dire d'abord la Banque de France et ensuite les autres établissements de crédit ou bien s'il n'y a pas été invité par le ministre des Affaires Etrangères ou tout autre organisme gouvernemental.

M. FRANCOIS MARSAL. Je croyais avoir répondu à cette question en disant que, d'accord avec M. le Président du conseil, ministre des affaires étrangères, j'avais appelé le représentant de la Banque de l'Indo-Chine dans mon cabinet.

M. HENRY BERENGER. Existe-t-il une correspondance au sujet de cette convocation?

M. DE SELVES. Un gouvernement n'a pas forcément à tenir correspondance de toutes ces questions.

M. FRANCOIS ALBERT. Le premier consortium date bien de janvier; avant l'existence du ministère Briand, il n'y a pas de consortium mais des services rendus de banque à banque; c'est ce que vient d'exposer M. Marsal.

M. HENRY BERENGER. Vous n'en savez rien !

M. FRANCOIS ALBERT. Je ne le sais pas, mais je résume ce qui a été dit. Il y a donc eu un premier consortium en janvier, puis un second en février. La question que pose M. Henry Bérenger serait donc celle-ci : le premier

consortium a-t-il été fait sur l'initiative de M. le ministre des finances ou sur l'initiative gouvernementale ?

M. HENRY BERENGER. Je remercie beaucoup M. François-Albert de poser ma question à nouveau, mais ce n'est pas ainsi que je l'ai posée moi-même, et il n'est pas tout à fait renseigné.

M. FRANCOIS ALBERT. Je suis renseigné par ces messieurs.

M. HENRY BERENGER. Il ne s'agit pas de ceci ou de cela, il s'agit, je le répète, de la responsabilité de l'affaire et je demande si à la fin de novembre, pour préciser, - inutile de donner une date exacte, - il n'y a pas eu une intervention plus élevée, autre que celle d'un simple ministre des finances, qui ait mis en mouvement la Banque de France. La question est bien posée; on y répondra ou on n'y répondra pas, mais je croirais manquer à mon devoir de ne pas la poser.

M. FRANCOIS-MARSAL. Je suis vraiment désolé de ne pas me faire comprendre. Je répète qu'avec le ministre des affaires étrangères, ayant constaté qu'à tort ou à raison, des bruits pessimistes couraient en France notamment sur la Banque Industrielle de Chine, j'ai pris l'initiative de faire venir devant moi l'établissement français que j'estimais le plus de nature à intervenir et que je lui ai demandé, - à lui non plus représentant es-qualités de la Banque de Chine, mais personnalité bancaire assise à ma table - : "Voulez-vous faire un effort de solidarité à vous prêtant à la mobilisation d'un actif non encore perçu ou immobilisé, de manière à parer aux premières exigibilités de passif qui viendraient à se produire" ? C'est à ce moment

qu'un certain nombre d'établissements, dont la Banque de Paris et des Pays-Bas, ont bien voulu faire le geste nécessaire, mais il n'y a pas eu à ma connaissance de consortiums successifs, avec pression gouvernementale; il y a eu d'abord deux, trois ou quatre banquiers, puis devant ces efforts successifs on est arrivé à faire plus grand et enfin, dans le courant de février on s'est adressé à différents établissements pour leur demander de se joindre aux premiers. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il y a eu un, deux ou trois consortiums: il y a eu des banques - dont une en particulier, la Banque de Paris et des Pays-Bas, pour tenter dès le début la mobilisation de l'actif, expression que je préfère comme étant plus bancaire à celle de "sauvetage"; puis autour de cette banque sont venus se grouper un plus grand nombre d'établissements.

M. HENRY BERENGER. Enfin, y a-t-il eu une correspondance ? Reste-t-il des traces écrites de ces interventions ou sont-ce simplement des conversations verbales ?

M. FRANCOIS MARSAL. Il n'y a aucune trace écrite de correspondance entre le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances, qui, se voyant tous les matins et tous les soirs, examinaient la question ensemble.

r
M. RIBIERE. Ce qui m'inquiète le plus, ce ne sont pas les Banques qui ont cherché à sortir d'affaire, la Banque Industrielle de Chine, ce sont les intérêts du Trésor public et aussi un peu ceux de la Banque de France. Ce qui m'étonne c'est qu'on a parlé, tout à l'heure de l'importance plus ou moins grande de l'intervention de telle ou telle banque et qu'en ce qui concerne la Banque de France, M. le Ministre soit venu nous dire que son intervention

s'était bornée à escompter largement, - je crois même que vous avez dit généreusement ou libéralement, - le papier qu'on lui apportait.

Serait-il indiscret, Monsieur le Ministre des Finances, de vous demander, pour que la Commission soit un peu ~~www~~ au courant des millions réellement engagés dans cette malheureuse affaire, dans quelle mesure la Banque de France est engagée, et si ce papier qui a été généreusement ou libéralement escompté par elle se trouve maintenant couvert.

M. LE MINISTRE. N'ayez aucun souci pour la Banque de France.....

M. RIBIERE. Je n'ai aucun souci, je pose une question précise.

M. LE MINISTRE. Je réponds : "N'ayez aucun souci pour la Banque de France; elle a pris ses précautions comme elle a cru devoir le faire, mais vous pouvez être tranquille, elle ne subira pas de perte qui puisse lui être dommageable".

M. FRANCOIS ALBERT. M. François-Marsal nous a dit que de son vivant ministériel il n'y avait aucune trace écrite d'intervention auprès de M. le ministre des Finances. Postérieurement à M. Marsal n'y a-t-il pas eu non plus de trace d'intervention écrite.

M. LE MINISTRE. Il y a eu une nombreuse correspondance depuis janvier entre le ministre des finances et celui des affaires étrangères, il n'y a pas de doute.

M. HENRY CHERON. Ce serait un moyen de faire la lumière que d'avoir cette correspondance.

M. LE MINISTRE. Puisque mon honorable ami,

M. Chéron nous dit que ce serait un moyen de faire la lumière je vous demanderai cependant, messieurs, puisque je suis venu chez vous pour vous donner des explications, de ne rien faire avant le retour de M. le Président du Conseil.

M. MILLIES-LACROIX. Bien entendu !

M. LE PRESIDENT. Vous ne pourriez pas, d'ailleurs, donner des lettres du ministère des affaires étrangères sans que M. le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, soit représenté. La seule chose à retenir, c'est que les deux ministres ont agi d'accord et que, par conséquent, c'est une affaire de solidarité gouvernementale.

M. LEON PERRIER. Il semble bien que les escomptes, très onéreux, ont été faits après que la situation de la Banque Industrielle de Chine paraissait critique. Je demande à Monsieur le Ministre des finances comment il se fait qu'un grand établissement de crédit ait pu consentir un escompte aventuré de cette façon. Sous quelle pression a-t-il consenti cet escompte ?

M. LE MINISTRE. La Banque de France considère qu'elle a à défendre non seulement ses propres intérêts mais qu'elle doit se préoccuper de la situation générale économique et financière de la place de Paris et du pays tout entier. Vous savez bien que les industriels sont souvent obligés d'avoir recours aux banques pour se faire consentir des avances importantes; si la Banque de France n'était pas absolument libre à cet égard, il y aurait, à l'heure présente, un nombre excessif de faillites. La Banque de France a donc, - et heureusement sa situation le lui permet - consenti, avec une très haute compréhension de l'intérêt public,

plus libéralement dans les moments difficiles son escompte que dans les moments ordinaires, - et on ne peut que l'en louer, - vis-à-vis de la Banque Industrielle de Chine. Elle avait le plus vif désir d'empêcher toute secousse sur la place de Paris et si la crise économique qui a débuté vers la fin de novembre de l'année dernière n'a pas eu de conséquences plus graves, c'est grâce aux concours bancaires qui se sont produits et sans lesquels, vous le savez, beaucoup d'industries auraient sauté. Il y aurait eu certainement des faillites que nous avons ainsi pu éviter.

M. LEON PERRIER. Il n'y a eu, à ce moment, aucune pression gouvernementale, d'aucune sorte, pour déterminer ces escomptes ?

M. LE MINISTRE. Je ne le crois pas en ce qui me concerne; M. François-Marsal, pourrait, de son côté, vous répondre à cet égard. La seule chose que je puisse vous certifier c'est que je me suis rangé du côté de la Banque de France.

M. LE PRESIDENT. Personne n'a plus de questions à poser ?.....

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

(M. le Ministre des Finances se retire).-

+++++

- DEMANDE DE NOUVELLES AUDITIONS.

- RENVOI A LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES.

Après le départ de M. LE MINISTRE DES FINANCES, M. LE PRESIDENT rappelle que M. Berthoulat a demandé que MM. Outrey et Painlevé fussent entendus.

M. MILLIES LACROIX dit qu'en tout cas la Commission des Finances ne se joindra pas à la Commission des Affaires étrangères pour procéder à ce supplément d'enquête.

M. BERTHOULAT. Nous n'avons obtenu, au cours de l'audition de M. le Ministre des Finances, que des réponses incomplètes et imprécises sur les interventions diverses qui se sont produites pour sauver la Banque Industrielle de Chine. C'est là, me semble-t-il, une raison de plus pour que ma proposition, que vient de rappeler M. le Président soit adoptée.

M. MILLIES LACROIX. La Commission des finances a considéré unanimement qu'il n'y avait plus lieu pour elle désormais de tenir des réunions communes avec la Commission des Affaires étrangères.

Dès lors, si la question soulevée par M. Berthoulat est discutée, ce doit être par la seule commission des affaires étrangères. (Adhésion.)

La séance commune des deux Commissions des Finances et des Affaires Etrangères est levée à 17 heures 10 minutes.

Le Président de la Commission des Finances,

+++++
